

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} avril, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 24 mars 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

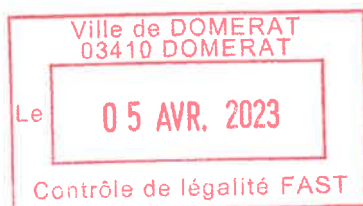
24 mars 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

4 avril 2023

OBJET : Demande de
subvention pour
l'installation de caméras
de vidéo-protection au
titre du FIPD.

230401-10



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes
JOUANNIN..PIRES..Mrs DUFLOUX..LIMOGES..HAMELIN..
MALBET..Mmes COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..
Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme
JOUANNIN, Mme BERGERON à Mme PIRES, Mme
DELERIS à Mr DE SOUSA, Mme BRUNET à Mr HAMELIN,
Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mr LUQUET à Mr
PINHEIRO.



Les procès-verbaux des séances des 28 janvier 2023 et 25
février 2023 sont approuvés (date de publication : 4 avril
2023).



La ville de Domé rat souhaite poursuivre la mise en place de
caméras de vidéo-protection, dans le prolongement des
équipements déjà existants, qui ont permis de réduire les
actes d'incivilités et contribué à la sécurité aux abords des
bâtiments concernés.

Dans ce cadre, 3 caméras supplémentaires seront installées :
2 seront positionnées à l'école Denis-Diderot et 1 à l'école
Françoise-Dolto.

Comme pour les dispositifs déjà en place, il sera possible sur
requête de la police, de visionner les images des lieux
considérés, dès lors qu'une infraction aura été constatée. Il
n'est pas prévu de visionnage direct et les images seront
conservées au maximum un mois.

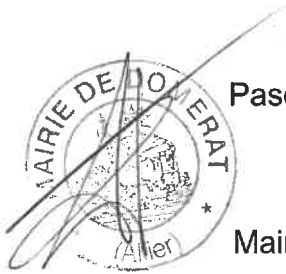
Ce nouveau déploiement de 3 caméras supplémentaires
représente un investissement d'un montant prévisionnel de 6
900 € TTC, pouvant être subventionné par le fonds
interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à
hauteur de 20 à 80 %.

Considérant ces éléments, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Mme le maire à solliciter le concours du FIPD à hauteur de 20 à 80 % du coût de l'investissement correspondant.
- D'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE madame le maire à solliciter le concours du FIPD conformément aux éléments ci-dessus reproduits et à signer tous les documents à intervenir.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.